

# Vers un dépôt de carburant à Maré

Une réunion s'est tenue début août dans la salle de délibération de la mairie de Tadine avec comme objectif que chaque acteur concerné exprime son point de vue sur l'installation d'un dépôt de carburant à Maré. Le président de la Province, Neko Hnepeune, a retracé l'historique de ce dossier qui, selon lui, date de la régionalisation en 1986.

Etaient présents les autorités coutumières (le grand chef Dokucas Naisseline et le grand chef de Tadine César Yeiwene représenté par Emile Lakoredine) le directeur technique de la Société des Services Pétroliers (SSP) Didier Ferri Pisani, Louis Waïa, directeur des affaires coutumières du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Direction de l'équipement et de l'aménagement de la Province, des représentants des transporteurs de l'île et le maire de Nengone, Pierre Ngaiohni.

Le directeur des affaires coutumières a pu éclairer l'assistance sur la fonction et les missions de l'officier public coutumier (OPC) qui transcrit l'acte coutumier au regard d'une décision coutumière. Sans cette décision, l'acte coutumier ne peut pas exister. Le directeur technique de la SSP, s'est inquiété quant à lui, de l'entité sur laquelle s'appuyer pour les demandes d'exécution de travaux et a précisé que financièrement l'installation de ce dépôt se chiffrait en centaines de millions.

Le site choisi pour cette installation se situe à moins d'un kilomètre du port de Tadine au lieu-dit "Dua i Cocele". Rendez-vous est donc pris entre les parties concernées pour la signature prochaine de l'acte coutumier autorisant la construction du dépôt de carburant.

A "Dua i Cocele" près de Tadine sera construit le dépôt de carburant.



Reportage : N. Hnepugnaya



L'Etat, la Province, les Chefferies et la Commune ont décidé la création du dépôt de carburant.

# La mairie de Maré a réglementé la vente d'alcool le week-end

Le maire de Maré, Pierre Ngaiohni et son premier adjoint Emile Lakoredine assisté de la responsable du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), Waïshoma Waya ont invité les commerçants de l'île fin juillet afin de les informer sur les arrêtés que la commune allait prendre sur la vente d'alcool durant les week-ends et les jours fériés. Il faut rappeler que depuis février de cette année, la commune de Maré a pris la décision d'interdire la vente d'alcool durant les week-ends. Pour reconduire ou non cet arrêté, la mairie, par le biais du CCAS, a conduit une enquête : 805 questionnaires ont donc été distribués vers un échantillon de personnes représentatives des différentes catégories sociales. Par tranche d'âge, par catégorie professionnelle, suivant les responsabilités de chacun : coutumière ou religieuse, par type de famille : mariée, union libre, enfants à charge ou non. Cette enquête a démontré que 76 % des personnes approuvaient la reconduite de cette interdiction, 15 % ne souhaitaient pas sa reconduction et 9 % n'avaient pas d'avis sur la question.

Ainsi, depuis le 31 juillet 2015, la vente d'alcool dans les commerces de l'île est règlementée comme suit : "La vente d'alcool (et particulièrement aux mineurs), sa consommation dans les lieux publics et son transport est interdite les après-midis (après 12h) du vendredi, du samedi et du dimanche".



Reportage : N. Hnepugnaya

# Vers un plan de biosécurité pour Ouvéa

Dans le cadre du plan d'action INTEGRE du site-pilote d'Ouvéa-Beautemps-Beaupré, projet régional financé par l'Union Européenne, le Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (CPS), en collaboration avec la Province des Iles Loyauté, a lancé une mission d'expertise internationale dans le but de renforcer la biosécurité de l'île d'Ouvéa. L'enjeu pour Ouvéa, île exceptionnellement encore indemne de rat noir (*Rattus rattus*), est particulièrement important d'un point de vue environnemental et économique. Souad Boudjelas et Karen Froud, deux expertes néo-zélandaises francophones, ont été missionnées sur le territoire fin juillet pour rencontrer les acteurs concernés par cette problématique et dresser un premier diagnostic avec des recommandations. Sur Nouméa, les responsables du Port Autonome, de l'aérodrome et des compagnies desservant les îles par bateau ou avion ont un rôle majeur à jouer pour limiter les risques d'introduction d'espèces sur les îles. Ils ont été sollicités et les procédures existantes passées en revue. Après un passage sur Lifou, où elles ont rencontré les responsables provinciaux et visité les installations portuaires, les deux consultantes ont passé 3 jours à Ouvéa. Accompagnées des responsables de l'ASBO (Association pour la Sauvegarde de la Biosécurité d'Ouvéa) et du service environnement de la Province, elles ont rencontré l'ensemble des acteurs concernés par les questions de biosécurité. Une visite du chantier du Wharf était également au programme.



Les deux expertes kiwi à Ouvéa entourées des responsables de l'ASBO et du service de l'environnement de la Province.

Une synthèse de ces rencontres et des recommandations seront formulées suite à cette première mission. Elles seront discutées avec l'ensemble des acteurs lors d'une deuxième mission d'expertise fin 2015 pour aboutir à un plan de biosécurité validé et partagé par tous.